

# COMMUNIQUÉ

## Partenariats académiques avec Israël : de nouveaux requérants se joignent aux mises en demeure.

Jeudi 18 décembre 2025. *De nouveaux requérants se joignent aux mises en demeures contre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, celui des Affaires Étrangères ainsi que des huit universités, grands établissements et grandes écoles françaises.*

---

Ces recours font suite à **une première vague de recours préalables**, envoyés le **1er décembre 2025** [1] pour demander la réévaluation et **la suspension des partenariats** avec des établissement d'enseignement supérieur israéliens **impliqués dans les crimes contre l'humanité et de génocide, ainsi que l'occupation illégale des Territoires palestiniens**. Il est inacceptable que nos universités puissent se rendre complices de tels crimes en maintenant des liens institutionnels avec ces établissements.

Ces recours préalables rappellent donc aux ministères et aux universités françaises qu'elles sont **tenues de mettre fin à toute coopération susceptible de contribuer directement ou indirectement** à des crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crime de génocide, à l'occupation illégale des territoires palestiniens ou à la politique d'apartheid israélienne.

Les ministères et universités concernées, ainsi que l'ensemble des universités françaises, doivent mettre en place **un processus indépendant de réévaluation** de leurs partenariats prenant en compte les décisions de la Cour Internationale de Justice et les obligations internationales de la France. En attendant les conclusions de ce travail, les partenariats qui contreviennent potentiellement à ces obligations doivent faire l'objet d'**une suspension officielle**.

Un collectif d'universitaires indépendants a publié vendredi dernier **un rapport complet** [2] rappelant les éléments de droit et de fait sur lesquelles ces demandes sont fondées.

Nous appelons **l'ensemble de la communauté universitaire**, enseignant·es, étudiant·es, personnels ainsi que citoyen·nes, **à se mobiliser pour faire cesser toutes formes de complicités institutionnelles** avec ces violations des droits humains, qui entrent en contradictions avec l'éthique académique la plus élémentaire.

En l'absence de réponse des institutions que nous interpellons dans un délai de deux mois, notre demande préalable sera considérée comme rejetée et **nous porterons l'affaire devant le juge administratif**.

## **Liens utiles :**

[1] Djemaoun, Samy. « Palestine: recours contre des partenariats universitaires contribuant au génocide ». Blog de Mediapart, 2 décembre 2025.

[https://blogs.mediapart.fr/samy-djemaoun/blog/021225/palestine-recours-contre-des-partenariats-universitaires-contribuant-au-genocide.](https://blogs.mediapart.fr/samy-djemaoun/blog/021225/palestine-recours-contre-des-partenariats-universitaires-contribuant-au-genocide)

[2] **Rapport : Partenariats académiques avec Israël et violations potentielles du droit** (décembre 2025) - Stop Academic Complicity (@stopacademiccomplicity) :

<https://linktr.ee/stopacademiccomplicity>

## **Signataires :**



Contact presse :

[nidal.association@proton.me](mailto:nidal.association@proton.me)

[solidairesetuparis1@gmail.com](mailto:solidairesetuparis1@gmail.com)